



**Lisières
de l'Oise**

Communauté de Communes

N°DEL2026-81

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin 2026 à 19 heures précises, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Complexe sportif et culturel intercommunal à COULOISY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise le 17 juin 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPEL DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :

Etaient présents :

Titulaires :

M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, Mme Florence DEMOUY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOUCHE, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, Franck SUPERBI (30)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Danielle CARLIER donne procuration à Mme Florence DEMOUY
M. Bruno DEMORY donne procuration à M. Michel BUREAU
M. Guillaïn de France donne procuration à M. Christian DEBLOIS
M. Julien LEQUIEN donne procuration à Mme Peggy LEWANDOWSKI
Mme Dominique PANIZ donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS
M. Joachim LÜDER donne procuration à M. Romain RIBEIRO
M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Jean-Jacques LECAT
M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Pascal PILET (8)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

DEL2026-81 – Aides directes aux entreprises – Aides aux entreprises recevant du public – LA CHOUQUETTE DOREE

Rapporteur : Jean-Louis GOURDON

La Chouquette Dorée, créée le 30 janvier 2024, dont le siège social est basé à Pierrefonds – 2 rue Napoléon, est spécialisée dans l'activité de boulangerie pâtisserie.

Dans le cadre de la reprise d'un second établissement situé quant à lui à Cuise-la-Motte – 35 rue du marché, il est nécessaire que l'entreprise puisse refaire sa façade et son enseigne.

L'entreprise LA CHOUQUETTE DOREE sollicite la CCLO pour une demande de subvention dans le cadre des dispositifs de la convention « Aides directes aux Entreprises » :

– **AIDE AUX ENTREPRISES RECEVANT DU PUBLIC** : subvention de 40 % du montant HT des travaux réalisés pour le changement d'enseigne et de façade, pour un montant de travaux de 4 412.37 € HT soit une subvention de 1 764.95 €.

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Ainsi, en matière de développement économique, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et / ou intercommunal).

L'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, par délibération du 05 décembre 2024 a approuvé la signature d'un avenant à la convention initiale approuvée par délibération en date du 23 novembre 2023, N°2023-125 afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

La convention et notamment son avenant prévoient les modalités d'octroi des aides par la Région et par la CCLO, mais aussi les bénéficiaires potentiels, les secteurs d'activité retenus ou exclus, les projets d'investissement concernés, ainsi que les montants et l'intensité des aides.

L'entreprise LA CHOUQUETTE DOREE, dont le siège social est situé à Pierrefonds et l'établissement annexe situé à Cuise-la-Motte, sollicite une subvention « aide aux entreprises recevant du public » dans le cadre des travaux de changement d'enseigne et de façade pour l'établissement secondaire situé à Cuise-la-Motte qui comprend notamment :

– Les travaux de changement d'enseigne et de façade pour un montant de 4 412.37 € HT soit 5 294.84 € TTC.

Le dossier présenté comprend le **plan de financement prévisionnel** suivant :

Nature de l'aide	Dépenses liées au projet en € HT(correspondants aux devis fournis)	Origine des financements	Montant du financement
Aide aux entreprises recevant du public	4 412.37 €	CCLO	1 764.95 €
		Autofinancement	2 647.42 €
TOTAL	4 412.37 €		4 412.37 €

La CCLO participerait à :

- la subvention à hauteur de 40 % du montant des HT des travaux de changement d’enseigne et de façade dont le montant des travaux s’élève à 4 412.37 € HT **soit l’octroi d’une subvention de 1 764.95 €.**

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, qui a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux,

Vu l’article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d’aides mis en place par la Région,

Vu la délibération du 23 novembre 2023, N°2023-125 approuvant la signature d’une convention avec la Région Hauts-de-France afin de participer au financement de 4 dispositifs d’aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise,
- Aide au développement des TPE,
- Aide à la mobilité,
- Aide aux entreprises recevant du public.

Vu la délibération N°2023.01989 du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 15 décembre 2023 autorisant le Président du Conseil Régional à signer la convention sus-citée,

Vu la délibération N°2024-68 autorisant la signature de l’avenant à la convention initiale afin de participer au financement de 4 dispositifs d’aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d’entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

Considérant la demande reçue en date du 11 mars 2026 de la société LA CHOUQUETTE DOREE, dont le siège social est situé à Pierrefonds, qui sollicite une subvention AIDE AUX ENTREPRISES RECEVANT DU PUBLIC pour son établissement annexe situé à Cuise-la-Motte qui comprend :

- Les travaux de changement d’enseigne et de façade pour un montant de 4 412.37 € HT, soit 5 294.84 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont, à l'unanimité :

- **Approuvé** l'attribution d'une aide de 1 764.95 € à la société LA CHOUQUETTE DOREE, sous réserve de l'envoi des devis, de la réalisation des travaux et de l'envoi des factures réellement acquittées,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	38
Pour :	38 M. Laurent BARGADA, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, M. Michel BUREAU, Mme Danielle CARLIER, M. Patrice CAUDRON, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christophe CRETE, M. Christian DEBLOIS, M. Guillaïn de France, M. Bruno DEMORY, Mme Florence DEMOY, Mme Hélène DEFOSSEZ, Mme Ludivine DUMEZ, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Didier JAFFRE, Mme Sabine LAHOCHÉ, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Julien LEQUIEN, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Joachim LÜDER, M. Alain MORIN, Mme Valérie MULTON, Mme Dominique PANIZ, Mme Virginie PARMENTIER, M. Pascal PILET, M. Michel POTIER, M. Romain RIBEIRO, Mme Amandine ROZIER, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI (38)
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	17 juin 2026

Franck SUPERBI

Président des Lisières de l'Oise

